

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012**

*À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 17 décembre 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.*

*Sont aussi présents les conseillers suivants :*

*Madame Martine Hudon, monsieur Alphée Pelletier et madame Carole Lévesque.*

*Messieurs Philippe Roy, Rémi Bécharde et Pascal Hudon sont absents.*

*Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.*

*Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.*

*Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :*

1. *Le club de VTT Les Avangardistes 3-4 roues – Demande d'autorisation pour utiliser certains chemins municipaux.*

**240-12-2012**

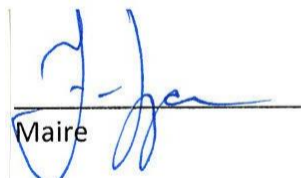
**CLUB DE VTT LES AVANGARDISTES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Point reporté en janvier 2013.

**241-12-2012**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la fermeture de l'assemblée à 19h42.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorière